

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Marché de travaux-Pôle enfance Haut Conflent**

Séance du 27 octobre 2025  
Dûment convoqué le 21 octobre 2025

En l'an 2025, le lundi 27 octobre à 18 heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Pierre BATAILLE, Président de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes.

**Présents (21)** : J.-P. ASTRUCH, P. BATAILLE, M. BLANC, P. BLANQUE, P. CAMPS, J. CORDELETTE, C. DELIAS, J.-L. DEMELIN, J. GARRABE-POUGET, S. GAUMOND, A. HUG, J.-D. LAPORTE, D. MARIN, S. POLATO, M. POUDADE, S. PRUDENTOS, M. RIFF, P. RIU, A. TAHOCES, S. VAILLS, G. VICENS.

**Absents (5)** : F. DESCLAUX, C. NOLIN, F. OMAHSAN, S. PONS, M. SANTANACH.

**Pouvoirs (10)** : H. BAUDET (à A. HUG), A. BOUSQUET (à P. BLANQUE), M. GARCIA (à M. POUDADE), C. LANDRIEU (à P. CAMPS), J.-L. LACUBE (à J.-D. LAPORTE), P.-L. LE TAON-BARRES (à J.-L. DEMELIN), A. LUNEAU (à M. RIFF), F. MARTIN (à M. BLANC), P. PETITQUEUX (à P. BATAILLE), C. VERDAGUER (à S. POLATO).

Secrétaire de séance : Stéphanie PRUDENTOS.

Acte n° : CCPC-2025300-002

**Rapport**

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération en date du 18 février 2019, le conseil communautaire a approuvé le principe de la maîtrise d'ouvrage du projet de construction d'un pôle enfance pour le RPI Haut Conflent sur la commune de La Cabanasse.

**VU** la délibération en date du 17 juin 2019, le conseil communautaire a décidé d'approuver le lancement d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre ainsi que son organisation.

**VU** la délibération en date du 30 septembre 2019, le conseil communautaire a décidé d'approuver le choix des 3 candidats sélectionnés pour la phase finale du concours restreint de maîtrise d'œuvre.

**VU** la délibération en date du 20 janvier 2020, le conseil communautaire a décidé d'attribuer le concours restreint de maîtrise d'œuvre au groupement d'architecte GARRABE A+RCHITECTURE.

**VU** la délibération en date du 3 juin 2024, le conseil communautaire a validé la signature de l'avenant 01 correspondant à une reprise de l'APS.

**VU** la délibération en date du 3 juin 2024, le conseil communautaire a validé la signature de l'avenant 02 correspondant à une reprise de l'APS 2.

**Vu la** délibération en date du 3 Février 2025 le conseil communautaire a validé la signature de l'avenant 03 correspondant à des modifications administratives du contrat MOE.

**Vu la** procédure de marché suivante :

Marché passé en appel d'offres ouvert, en application des articles R2124-1, R2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique.

Le marché de travaux correspondant est alloté en 18 lots.

Montant estimatif des 18 lots : 8 984 346.85 € HT

Le délai d'exécution de l'ensemble des lots de 32 mois.

Mise en ligne de la consultation sur notre profil acheteur : [www.e-marchespublics.com](http://www.e-marchespublics.com) le 30.06.2025

Résultat de la consultation :

Accusé de réception en préfecture  
066-246600464-20251027-CCPC-2025300-02-DE  
Date de réception préfecture : 28/10/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

La procédure a été clôturée le 08/08/2025 à 12h et 49 offres ont été reçues dans les délais (validité des offres 150jrs) ;

**VU** le tableau d'analyse suivant :

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

| N°                             | Description                                                                                                                                                                                         | Pondération |
|--------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| <b>Pour les LOTS 01 à 15 :</b> |                                                                                                                                                                                                     | <b>100</b>  |
| 1                              | Prix                                                                                                                                                                                                | 55          |
|                                | <i>Règle de trois ; Note offre = (prix de l'offre la plus basse / prix de l'offre) * pondération du critère prix</i>                                                                                |             |
| 2                              | Valeur technique                                                                                                                                                                                    | 45          |
| 2.1                            | Présentation des moyens humains et matériels                                                                                                                                                        | 11          |
|                                | <i>Moyens humains : Phase étude d'exécution + Phase chantier (CV, qualifications...) 7 pts</i><br><i>Moyens matériels : Phase étude d'exécution + Phase chantier (listing...) 4 pts</i>             |             |
| 2.2                            | Mode Opératoire                                                                                                                                                                                     | 14          |
|                                | <i>Méthodologie détaillée 4.5 pts</i><br><i>Organisation de chantier 4.5 pts</i><br><i>Autocontrôle mis en place pour la bonne réalisation des travaux 5 pts</i>                                    |             |
| 2.3                            | Qualité des matériaux                                                                                                                                                                               | 9           |
|                                | <i>Fournisseurs 2.5 pts</i><br><i>Documentations techniques 6.5 pts</i>                                                                                                                             |             |
| 2.4                            | Détails des délais d'exécution                                                                                                                                                                      | 7           |
| 2.5                            | Démarche Environnementale                                                                                                                                                                           | 4           |
| <b>Pour les LOTS 16 à 18</b>   |                                                                                                                                                                                                     | <b>100</b>  |
| 1                              | Prix                                                                                                                                                                                                | 40          |
|                                | <i>Règle de trois ; Note offre = (prix de l'offre la plus basse / prix de l'offre) * pondération du critère prix</i>                                                                                |             |
| 2                              | Valeur technique                                                                                                                                                                                    | 60          |
| 2.1                            | Présentation des moyens humains et matériels                                                                                                                                                        | 15          |
|                                | <i>Moyens humains : Phase étude d'exécution + Phase chantier (CV, qualifications...) —&gt; 9 pts</i><br><i>Moyens matériels : Phase étude d'exécution + Phase chantier (listing...) —&gt; 6 pts</i> |             |
| 2.2                            | Mode Opératoire                                                                                                                                                                                     | 18          |
|                                | <i>Méthodologie détaillée —&gt; 6 pts</i><br><i>Organisation de chantier —&gt; 6 pts</i><br><i>Auto contrôle mis en place pour la bonne réalisation des travaux —&gt; 6 pts</i>                     |             |
| 2.3                            | Qualité des matériaux                                                                                                                                                                               | 12          |
|                                | <i>Fournisseurs —&gt; 3 pts</i><br><i>Documentations techniques —&gt; 9 pts</i>                                                                                                                     |             |
| 2.4                            | Détails des délais d'exécution                                                                                                                                                                      | 9           |
| 2.5                            | Démarche Environnementale                                                                                                                                                                           | 6           |

**CONSIDERANT** l'étude des 49 offres reçues par la Commission CAO du lundi 20 octobre 2025 :

- 14 Lots ont reçu un avis favorable pour attribution
- Les lots 8, 12, 13 et 17 ont été classés infructueux (offres supérieures au budget alloué) et seront relancés.
- Selon l'article R2123-1 du code de la commande publique les lots infructueux 8, 12 et 13 seront relancés en procédure MAPA et le Lot 17 en procédure formalisée comme l'ensemble de l'opération.

### **Après avoir entendu l'exposé du Président,**

Il est proposé au conseil communautaire de :

- Classer les lots 8, 12, 13 et 17 infructueux (offres supérieures au budget alloué).
- D'autoriser la relance des lots 8, 12, 13 en procédure MAPA (article R2123-1 du code de la commande publique) et du lot 17 en procédure formalisée comme l'ensemble de l'opération.

Accusé de réception en préfecture  
066-246600464-20251027-CCPC-2025300-02-DE  
Date de réception préfecture : 28/10/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide  
(à l'unanimité) :**

De classer les lots 8, 12, 13 et 17 infructueux (offres supérieures au budget alloué).

D'autoriser la relance des lots 8, 12, 13 en procédure MAPA (article R2123-1 du code de la commande publique) et du lot 17 en procédure formalisée comme l'ensemble de l'opération.

D'autoriser le Président à signer tout document en ce sens ;

Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération ;

Fait et délibéré le jour, mois et an ci—dessus.

Affiché le :

Transmis en sous-préfecture le .....

Document exécutoire à compter du .....

**Le Président,  
Pierre BATAILLE**



Accusé de réception en préfecture  
066-246600464-20251027-CCPC-2025300-02-DE  
Date de réception préfecture : 28/10/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

